

fois nous avons l'occasion de parler un peu rudement de ce qu'ils disent de nous, et de leur côté, ils parlent rudement de nous; mais je ne crois pas qu'ils aient jamais songé à nous indiquer la manière dont nous devrions amender nos règles de procédure. Je crois que pour l'honneur de cette Chambre nous avons trop parlé de la réforme du Sénat, et je crois que nous n'aurions pas dû entamer la discussion d'aujourd'hui. Nous nous sommes bornés dans cette discussion à critiquer la Chambre des communes. Je crois qu'ayant provoqué cette critique, mon honorable ami voudra bien retirer sa motion et ne pas insister sur la prise d'un vote, parce que s'il ne la retire pas, je serai obligé de voter contre.

L'honorable M. McMULLEN : Mon honorable ami d'Halifax a cru que ma motion avait pour but de dicter à la Chambre des communes sa ligne de conduite relativement à l'expédition de sa besogne. Je crois qu'il a dû lire entre les lignes pour trouver dans cette résolution une insinuation à ce sujet. Je demande simplement dans ma résolution la nomination d'un comité afin de s'entendre avec la Chambre des communes relativement à la longueur des sessions. Pourquoi ai-je fait cela ? Il n'y a pas dans le pays une feuille publique qui n'ait dit que les sessions sont trop longues, que les discussions de la Chambre des communes vont avoir pour effet de forcer les hommes distingués de cette Chambre à se retirer de la vie publique parce qu'ils ne peuvent pendant aussi longtemps abandonner leurs propres affaires. C'est là l'opinion générale. Plusieurs membres de la Chambre des communes m'ont dit qu'ils seront obligés de refuser d'être mis en nomination si les sessions du parlement doivent être aussi longues à l'avenir. L'honorable sénateur de Hastings a dit que lorsque je siégeais aux Communes j'ai contribué à prolonger les sessions et à augmenter le nombre des pages du "Hansard". Quand j'étais un des membres de l'opposition à la Chambre des communes, j'ai humblement rempli mon devoir. Je me suis efforcé de le remplir sous mon chef, et je me suis efforcé de surveiller mon honorable ami, qui était alors un ministre de la Couronne, et j'espère qu'il a tenu compte des efforts que j'ai faits dans ce sens-là. L'honorable sénateur de

Hon. M. FERGUSON.

Marshfield pense aussi que nous dictons à la Chambre des communes sa ligne de conduite, et il a insinué que j'étais encore trop jeune pour essayer de faire une pareille chose. D'après lui, on dirait que je devrais aller lui demander, à lui qui a siégé ici depuis plusieurs années, la permission d'inscrire dans le cahier des avis une pareille motion et de la soumettre à la Chambre. D'après lui les nouveaux sénateurs devraient se tenir à l'arrière-plan. Ils devraient venir à queue leu leu derrière ceux qui siègent ici depuis plusieurs années et ne jamais ouvrir la bouche avant d'avoir obtenu la permission de parler des vieux sénateurs. Tout homme qui est nommé membre de cette Chambre a parfaitement le droit de présenter n'importe quelle mesure qui lui semble dans l'intérêt du pays. J'approuve absolument les remarques du ministre de l'Industrie et du Commerce. Je crois que si le "Hansard" était absolument aboli ou abrégé de manière à en éliminer tout verbiage, ceux qui ont l'habitude de faire de longs discours comprendraient qu'ils sont inutiles, parce qu'ils ne sont pas imprimés. Un pareil changement serait très utile. Vous devez prendre cette mesure ou abolir le "Hansard", si vous voulez raccourcir les sessions du parlement. Je crois que quelque chose de ce genre-là devrait être fait. On a dit qu'il y avait des raisons qui expliquent la longueur extraordinaire de cette session-ci; mais je dis qu'on a fait des discours qui avaient été répétés à satiété. Il devrait y avoir un moyen de mettre fin à cela. J'approuve absolument l'honorable sénateur de London (l'honorable M. Coffey) que quelque mesure devrait être prise pour raccourcir les sessions et rendre les travaux du parlement plus expéditifs, pour nous permettre de vaquer à nos affaires et faire de moins grands sacrifices de temps et d'argent.

La Chambre se divise sur la motion.

Le greffier déclare qu'il y a 20 oui et 20 non.

Le PRESIDENT : Je n'ai pas voté, et il y a égalité de voix. Je voterai en faveur de la motion.

L'honorable M. POWER : J'ai compris que le greffier avait dit que le vote avait